



**MAIRIE  
DE LA CAPELLE-LES-BOULOGNE  
(62360)  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2021-37**

L'an deux mille vingt,  
Le 29 juin à 19 heures,

Département  
du Pas-de-Calais  
\*\*\*\*\*

Arrondissement  
de Boulogne-Sur-Mer  
\*\*\*\*\*

Canton  
de Boulogne Sud

**Date de convocation :** 21 juin 2021  
**Date d'affichage :** 21 juin 2021

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Michel DEGREMONT, Maire.

**Nombre de conseillers**

Étaient présent(e)s : Dominique NAVET, Fabienne PRIMA, Béatrice BOULY, Michel QUANDALLE, Jean-Pierre FLOUR, David NOËL, Bernard MOUSSAY, Émilie LISSE, Betty BONNAFOUS, Sylviane CORNET, Tatiana LECUYER, Marie-Françoise LECAILLE, Julien DIEU, Valérie DELATTRE.

15/19

Excusé(e)s avec pouvoirs :

- Catherine VANDEKERKHOVE donne pouvoir à Jean-Michel DEGREMONT
- Alain FIX donne pouvoir à Dominique NAVET
- Michèle CAFFIER donne pouvoir à Betty BONNAFOUS
- Patrick GOMEL donne pouvoir à Emilie LISSE

4/19

Absent :

0/19

Formant la majorité des membres en exercice.

Mme Marie-Françoise LECAILLE est nommée secrétaire de séance.

**DESAFFECTATION ET DECLASSEMENT BÂTIMENT SITUÉ AU 217 AV DE LA  
FORÊT**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment l'article L2141-1 qui précise qu'un « bien d'une personne publique mentionnée à l'article L1, qui n'est plus affecté à un service public ou à l'usage direct du public, ne fait plus partie du domaine public à compter de l'intervention de l'acte administratif constatant son déclassement ».

Considérant que le bâtiment sis 217 Avenue de la Forêt cadastré AE 114 d'une contenance de 257m<sup>2</sup> n'est occupé ni utilisé par les usagers.

Considérant que ce bien n'est plus affecté à un service public ou à l'usage direct du public dans la mesure où l'accès est fermé.

Considérant qu'il résulte de cette situation une désaffectation de fait de ce bâtir

**REÇU EN PREFECTURE**

le 02/07/2021

Application agréée E.lesgaitte.com

39\_DE-052-216200031-20210629-2021\_37-DE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré (19 voix pour ; 0 contre ; 0 abstention) :

Art.1<sup>er</sup> : Constate la désaffectation du bâtiment situé 217 avenue de la Forêt dont les références cadastrales sont AE 114.

Art.2 : Décide du déclassement du bâtiment cadastré AE 114 du domaine public communal et son intégration dans le domaine privé communal.

Art.3 : Autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette opération.

Le Conseil Municipal : les Membres présents,

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

La Capelle-Les-Boulogne,

Le 29 juin 2021

Le Maire

Jean-Michel DEGRENANT.



Certifié et rendu exécutoire le : 02 JUIL. 2021

*Le Maire*  
Jean-Michel DEGRENANT



REÇU EN PREFECTURE

Le 02/07/2021

Application agréée E-legalite.com